



## **PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2016**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

#### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

**PRÉSENTS:**            **M. Alain Goulet**  
                                 **M. Bruno Roy**  
                                 **M. Rodrigue Ouellet**  
                                 **Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h20)**

**ABSENTE :**            **Mme Nancy Pineault**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**16-15** Tout en laissant le point varia ouvert,  
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et unanimement résolu :  
**QUE** le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 2016**

**16-16** Il est proposé par monsieur Bruno Roy  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2016.

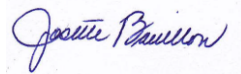
#### **4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

**16-17** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :  
**QUE** les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes

du mois de janvier au montant de **53 523.75\$**.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2016 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h20.

## **5. CORRESPONDANCE**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- L'état des revenus et des dépenses du mois de janvier 2016
- Rapport de l'inspecteur pour les mois janvier 2016
- Rapport des heures effectuées par les employés
- Rapport des statistiques des visites du site Internet
- Rapport de la cour pour janvier 2016

### **SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE / RÉSERVATIONS DE LA SALLE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2016**

**16-18**

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal réserve la salle municipale à la société d'horticulture aux dates suivantes :

- 28 mai : échange de vivaces à 13h00
- 11 juin : grand ménage du printemps à 9h00
- 18 ou 25 juin : plantation
- 24 septembre : grand ménage d'automne
- 22 octobre : citrouilles
- 3 décembre : décorations de Noël à 10h00

## **6. MRC DE LA MITIS**

Compte-rendu de M. Jean-Pierre Bélanger sur la dernière séance de La MRC.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## 8. RÈGLEMENTS D'URBANISME

*MM. Bruno Roy et Rodrigue Ouellet déclarent avoir un intérêt et ils se retirent des délibérations du conseil, pour le règlement numéro 212.*

### A) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 212 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Alain Goulet, conseiller voulant que le règlement numéro 212 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement modifie divers éléments du règlement de zonage numéro 167 afin d'apporter diverses améliorations aux dispositions interprétatives. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

### ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 212 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

16-19

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QU' un nouveau cadastre est entré en vigueur et qu'ainsi les plans doivent être ajustés à ce cadastre rénové;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter diverses améliorations aux dispositions interprétatives;

CONSIDÉRANT QUE ce premier projet de règlement numéro 212 a été présenté aux membres du conseil municipal en séance de travail le 2 novembre 2015.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement que soit adopté ce premier projet de règlement.

### B) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 214 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 171

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Bruno Roy, conseiller voulant que le règlement numéro 214 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement modifie divers éléments du règlement sur les permis et certificats numéro 171 afin d'apporter des corrections et des précisions au règlement sur les permis et certificat. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

### C) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 215 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 168

AVIS DE MOTION est donné par madame Jeanne-Paule Beaulieu, conseillère voulant que le règlement numéro 215 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement modifie divers éléments du règlement de lotissement numéro 168 afin d'augmenter le montant des amendes. Le projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 215 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 168**

**16-20** CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement numéro 215 a été présenté aux membres du conseil municipal en séance de travail le 2 novembre 2015.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Alain Goulet appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet, et résolu unanimement que soit adopté ce projet de règlement numéro 215.

**D) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 216 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 169**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Rodrigue Ouellet, conseiller voulant que le règlement numéro 216 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement modifie divers éléments du règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction numéro 169 afin de modifier le montant des amendes. Le projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 216 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTIN NUMÉRO 169**

**16-21** CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement numéro 216 a été présenté aux membres du conseil municipal en séance de travail le 2 novembre 2015.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Alain Goulet appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, et résolu unanimement que soit adopté ce projet de règlement numéro 216.

**9. GARAGE MUNICIPAL**

**Réparation de l'excavatrice Ford 655D**

16-22

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil autorise l'achat chez Performance Rimouski:

d'une pompe à *steering* : coût 2 168\$ environ

d'une pompe à diésel : coût : 2 500\$ environ

Une évaluation plus approfondie sera exécutée avant l'achat de ces pompes.

Prévoir, si nécessaire, location d'une excavatrice ou tracteur chez Performance.

**10. APPROBATION DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION**

16-23

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,  
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
Et résolu unanimement :

**D'approuver** l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la corporation le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1).

Toutefois, le conseil autorise la directrice générale à aviser le(s) propriétaire(s) en défaut avant de transmettre sa liste de vente d'immeubles à la municipalité régionale de comté (MRC).

Demande une entente de paiement pour les matricules :

6456 20 7346 – 6455 76 5254 – 6752 19 1697 – 6957 04 0009

**11. TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES.**

16-24

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil reporte la transmission de la liste de vente d'immeubles, à la séance du 4 mars 2016.

**12. RÉSOLUTION HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

16-25

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
Appuyé par monsieur Bruno Roy,  
Et résolu unanimement :

**QUE** dorénavant, les heures d'ouverture du bureau municipal seront de **8h30 à 12h00** et de **13h00 à 16h30**. Ces heures d'ouverture sont rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **13. SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **TAUX HORAIRE DU PERSONNEL DU SERVICE INCENDIE**

- 16-26** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
Appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil établi le taux horaire du personnel incendie comme suit :

	<b><u>INTERVENTION</u></b>	<b><u>PRATIQUE ET ENTRETIEN</u></b>
<b>CHEF</b>	<b>20\$</b>	<b>15\$</b>
<b>OFFICIER</b>	<b>19\$</b>	<b>15\$</b>
<b>LIEUTENANT</b>	<b>19\$</b>	<b>15\$</b>
<b>POMPIER</b>	<b>18\$</b>	<b>14\$</b>
<b>RECRU</b>	<b>14\$</b>	<b>14\$</b>

*Les taux horaires sont rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

### **14 NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT**

- 16-27** Il est proposé par monsieur Alain Goulet,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :  
**QUE** le mandat de monsieur Bruno Roy, en tant que maire suppléant, est reconduit pour les  
trois (3) prochain mois.

### **15. DOSSIERS DES ÉLUS**

#### **SÉCURITÉ CIVILE /DOSSIER**

- 16-28** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu  
et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil nomme monsieur Alain Goulet, en tant que responsable du dossier de la  
sécurité civile.

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire sur la dernière réunion de la  
Coopérative régionale.

### **16. VARIA**

#### **1. LA FABRIQUE / VENTE D'UN TERRAIN**

**16-29** Les marguilliers offrent, verbalement, à la municipalité la vente d'un terrain à proximité du centre communautaire, au prix de un (1\$) dollar.

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte l'offre de vente des marguilliers au prix de un (1\$) dollar.  
Le processus d'achat se fera à une date ultérieure.

## **2. PAVILLON EUCLIDE-FOURNIER**

Monsieur Carl Ruest de la commission scolaire des Phares offre, verbalement, à la municipalité, la vente du Pavillon Euclide-Fournier au prix de un (1\$) dollar.  
L'état de vétusté est préoccupant. Dossier à suivre

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **ASSURANCE POUR LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE SCG**

Monsieur Mario Potvin, président, fait une demande au conseil, au nom des membres de l'organisme, la possibilité que la municipalité prenne une assurance responsabilité car il est important pour les organismes à but non lucratif (OBNL) de détenir, par le biais de différentes polices, des garanties d'assurance visant à les protéger contre les dommages à leurs biens ainsi que contre les conséquences des actes de leurs représentants. De plus, les administrateurs, dirigeants, membres du personnel et bénévoles doivent aussi être protégés contre les conséquences personnelles qu'ils pourraient subir du fait de leur travail auprès de l'organisation.

**16-30** Il est proposé par monsieur Alain Goulet,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil accepte d'adhérer au programme d'assurance pour les OBNL des municipalités membres de l'UMQ. Coût : 213.74\$

## **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**16-31** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et unanimement résolu de lever la séance à 20h15.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....  
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.